



## **GABON**

# **FORMULAIRE TECHNIQUE POUR LA PRÉSENTATION D'UN CAS**

## **Chapitre I – Caractéristiques du Cas**

### **1. Organization(s) or groupe(s) responsable de la présentation du cas**

ONG Muyissi Environnement

### **2. Nom de la société et/ou du consortium accusé.**

Société de Transformation Agricole et Développement Rural (SOTRADER), une entreprise commune entre Olam International (49%) et la République du Gabon (51%) est l'objet de cette étude de cas. L'autre entreprise de plantation d'Olam International au Gabon est Olam Palm Gabon, une entreprise commune avec la République du Gabon (40%) et Olam International (60%). Elle exploite aussi une plantation de caoutchouc, une zone économique spéciale au Gabon et une entreprise d'engrais, entre autres.<sup>1</sup> Olam International est une entreprise agroalimentaire qui fournit des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des fibres ainsi que des matières premières industrielles telles que le caoutchouc et le bois.

### **3. Lieu et type d'opération où se sont produits les événements liés à l'accusation/cas**

Sotrader est une compagnie de plantation de palmiers à huile et de cultures vivrières en collaboration avec des petits exploitants de la province de Ngounié au Gabon. Sotrader indique qu'elle contrôle 58 400 hectares pour la culture de l'huile de palme, dont 8 623 hectares plantés et infrastructure, 22 498 hectares non plantés et 27 279 hectares gérés comme zone à haute valeur de conservation.<sup>2</sup> Sotrader est un partenariat public-privé dans le cadre du programme GRAINE, ou Initiative gabonaise pour l'obtention de résultats agricoles avec des citoyens engagés, dont l'objectif est d'accélérer la diversification économique et d'accroître la part de l'agriculture dans la richesse nationale afin de garantir une plus grande sécurité alimentaire et de réduire le chômage des jeunes.<sup>3</sup> La plantation Ndende Sotrader borde les plantations d'Olam Palm Gabon.

## **Chapitre II – Caractéristiques de l'entreprise / Consortium**

### **1. Pays où la compagnie a son siège / bureau principal (s'il s'agit d'une société transnationale)**

La SOTRADER est établie au Gabon en tant que partenariat public-privé dans le cadre du programme GRAINE depuis 2014.

### **2. Propriété du capital de la compagnie**

Olam International (Olam) est cotée à la bourse de Singapour.<sup>4</sup> Depuis 2014, Temasek, une compagnie d'investissement asiatique détenue par le gouvernement de Singapour, est devenue l'actionnaire majoritaire. Fin décembre 2019, elle détient 53,6 % des actions. Les autres actionnaires importants sont l'investisseur stratégique et client Mitsubishi Corporation (Japon, 17,4%), le groupe Kewalran Chanrai (7%, a créé Olam en 1989), l'équipe de direction d'Olam (6,3%) et le groupe Orbis (6,9%).<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Olam, Annual report 2019 and <https://www.olamgroup.com/locations/west-and-central-africa/gabon.html>

<sup>2</sup> Sotrader RSPO Annual Communications On Progress 2019, <https://rspo.org/members/4125/SOTRADER-Societe-Gabonaise-De-Transformation-Agricol>

<sup>3</sup> African Development Bank, 2017, GRAINE programme support project. Appraisal report phase I. [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards-Documents/GABON\\_-\\_GRAINE\\_PROG\\_SUPPORT\\_PROJECT\\_PHASE\\_I\\_ENG.PDF](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards-Documents/GABON_-_GRAINE_PROG_SUPPORT_PROJECT_PHASE_I_ENG.PDF)

<sup>4</sup> <https://www.temasek.com.sg/en/who-we-are>

<sup>5</sup> <https://www.olamgroup.com/investors/company-information/shareholding-structure.html>

Les autres institutions financières qui détiennent des actions et des obligations en février 2019 sont américaines (Waddell and Reed financial, Vanguard, Morgan Stanley, JP Morgan Chase, Muzinich & Co) et françaises (Crédit Agricole), entre autres.<sup>6</sup> Le Fonds de pension Global du Gouvernement Norvégien semble s'être désinvesti de l'Olam depuis 2018<sup>7</sup> et Olam ne figure plus dans la liste de ses participations de 2019.<sup>8</sup>

### 3. Pays dans lequel ou lesquels la compagnie mère exerce ses activités (s'il s'agit d'une STN)

Olam International est une multinationale géante qui exerce des activités d'agriculture, d'achat, de transformation et de vente dans plus de 60 pays.<sup>9</sup>

### 4. Pays de constitution/enregistrement de la compagnie

Olam International est cotée à la bourse de Singapour

## Chapitre III – Argumentation générale du Cas

La Sotrader qui est une jointventure entre l'Etat gabonais et Olam International a obtenu du gouvernement une concession de 58.400ha dans laquelle se trouve deux villages (Nanga et Ferra). En 2015 lorsque Sotrader s'est installée dans ces deux villages pour y développer des pépinières de palmiers à huile elle avait promis planter ces palmiers dans d'autres sites où Olam était déjà installée. C'est finalement lors des consultations publiques que les communautés ont été informées que c'est dans leurs villages que les plantations de palmiers à huile allaient être aménagées dans le cadre de la promotion d'une agriculture contractuelle avec les petits exploitants, regroupés en coopérative. Ce projet, pratiquement imposé par les leaders politiques de la région leur a été présenté comme une opportunité de "devenir riche avec des plantations de palmiers à huile industriels".

Pour des communautés dont les plantations de palmiers à huile ne fait pas parti de la vie culturelle, ce projet était invraisemblable surtout que les villages allaient se retrouver encerclés à l'avenir par un écosystème différent de celui hérité de leurs ancêtres. Les communautés redoutaient de perdre leurs terres, leur mode de vie, leur souveraineté alimentaire. D'ailleurs, depuis que les plantations ont été aménagé, les deux communautés se rendent compte qu'elles viennent de perdre une grande partie de leur terre, environ 18.000ha, alors, elles ont exigé, à travers une pétition soutenue par d'autres organisations nationales et internationales en septembre 2019 que la société arrête l'expansion sur un côté du territoire non encore aménagé par la société.<sup>10</sup>

Les communautés ont adressé la pétition aux autorités administratives avec l'aide d'une organisation locale et un réseau international de plusieurs organisations regroupées dans une Alliance international de lutte contre les monocultures, notamment le palmier à huile.

Il y a sur le plan national violation de la constitution avec la violation du droit à la propriété, violation du domaine rural et celui des droits d'usage coutumier reconnu dans le code forestier du Gabon.

Le pays est signataire de la Déclaration des droits des paysans et d'autres personnes travaillant dans les zones rurales.

## Chapitre IV – Impacts : Violations des droits des peuples et destruction de l'environnement

### 1. Pays dans lequel ou lesquels la compagnie mère exerce ses activités (s'il s'agit d'une STN)<sup>11</sup>

L'impact sur les lieux où l'accusation est portée: Les communautés se sentent étrangères sur leurs propres territoires, Olam demande depuis plusieurs années que les personnes soient en possession d'un permis délivré par l'entreprise pour pouvoir entrer dans les concessions. Plusieurs villageois se plaignent de ne toujours pas avoir ce permis et

<sup>6</sup> Forests & Finance database, updated in March 2019 by Profundo, data without segment adjustors and derived from Thomson Reuters Eikon, Thomson EMAXX and corporate information.

<sup>7</sup> <https://news.mongabay.com/2019/03/norway-divests-from-plantation-companies-linked-to-deforestation/>

<sup>8</sup> <https://www.nbim.no/en/the-fund/holdings/holdings-as-at-31.12.2018/?fullsize=true>

<sup>9</sup> <https://www.olamgroup.com/locations.html>

<sup>10</sup> <https://wrm.org.uy/actions-and-campaigns/help-stop-the-advance-of-oil-palm-plantations-in-gabon/>, accessed 25 March 2020

<sup>11</sup> This information is derived from: WRM et Muyissi Environnement (February 2020) Communities facing zero deforestation pledges: the case of Olam in Gabon

ne peuvent donc pas accéder à leur propre territoire. Et ceux qui obtiennent bien un permis se plaignent de ne plus pouvoir poursuivre leurs activités sur leur territoire pendant les horaires de travail d'Olam (entre 8 h 00 et 16 h 00), notamment de ne plus pouvoir pêcher dans les quelques lacs qui subsistent.

Les restrictions apportées à la pêche et à la chasse nuisent à l'identité des populations, même avec un permis, cependant, l'entreprise continue de créer des problèmes. Les villageois se plaignent de ne plus pouvoir poursuivre leurs activités sur leur territoire pendant les horaires de travail d'Olam (entre 8 h 00 et 16 h 00). Selon une femme du village de Nanga, les femmes sans permis ne peuvent pêcher que le dimanche dans les lacs qui restent autour de Massounga, Mikanzou, Tsassaou et Moulalambé. Seuls les villageois titulaires d'un permis peuvent accéder à ces lacs pendant la semaine, mais uniquement en dehors des heures de travail de l'entreprise.

Un autre problème a été décrit par les villageois de Ferra. Ils se sont plaints du fait que la société avait creusé des fossés, appelés « drains », autour de ses plantations, soi-disant pour empêcher les éléphants d'entrer et de les dévaster. Mais les villageois ne peuvent pas non plus traverser les drains de 3 à 4 mètres de profondeur et des accidents impliquant des personnes et des animaux ont été signalés. En creusant ces drains, Olam enfreint la liberté de circulation des villageois, ainsi que leur droit d'utiliser les sentiers traditionnels sur tout leur territoire. Les drains restreignent le droit des villageois de pêcher, chasser, récolter des denrées alimentaires, des matériaux et des produits médicinaux, voire de cultiver leur propre alimentation, tout en leur déniaient le droit de visiter des sites sacrés situés dans les forêts.

De ce fait, et pour accéder à leur territoire, les villageois sont obligés d'utiliser la seule route disponible : celle qui traverse les plantations d'Olam. Sur cette route se trouve un poste de contrôle surveillé par les gardes d'Olam, qui ne laissent passer les gens que s'ils possèdent le permis délivré par l'entreprise. Les gardes fouillent aussi les sacs des gens. Selon un villageois : « Si un agent chargé de la sécurité d'Olam te trouve en possession de gibier ou en train de faire de la pêche, ils arrachent la viande ou nous chassent de l'endroit où nous pêchons. ».

La pêche est une activité traditionnelle des femmes dans la région. Cependant, il est devenu beaucoup plus difficile pour les femmes des communautés concernées par les activités d'Olam de pêcher dans les rivières et les petits lacs appelés localement des « marigots ».

La manière dont Olam a établi ses blocs de plantations de palmiers à huile a également eu un impact négatif sur les activités de pêche des femmes, l'entreprise ne tenant carrément aucun compte de la géographie des bassins versants de la région. L'écoulement de l'eau dans les bassins a été obstrué et beaucoup de ceux-ci ont été remblayés, ce qui, dans la pratique, a eu un impact négatif grave sur les rivières et les lacs. Les femmes du village Nanga, situé entre les concessions de Sotrader et Olam Palm Gabon, se trouvaient dans l'une des pires situations décrites. Selon un villageois, la plupart de leurs lacs leur sont maintenant « inaccessibles ».

Les femmes de la région se plaignent également de la pollution de l'eau causée par le ruissellement de produits chimiques tels que les engrais et autres produits phytosanitaires toxiques, ainsi que par les travailleurs des plantations qui défèquent dans les petits lacs où les femmes pêchent traditionnellement. Et selon des villageois de Nanga et Ferra, « la majorité des rivières et lacs qui nous servaient ont été remblayés lors de l'avancée des plantations et ceux qui nous restent présentent un problème : lorsque nous nous lavons avec cette eau, le corps se met à gratter ».

La pollution des lacs oblige les femmes à parcourir de longues distances pour trouver de l'eau potable. Pour aggraver la situation, la société envisage maintenant d'irriguer ses plantations en raison des périodes de sécheresse de plus en plus longues qui affectent la région. Dans le village de Bemboudie, les femmes se plaignent de ce qu'Olam souhaite mettre en place des réservoirs d'irrigation pour ses plantations le long de l'Ovigui, qui traverse une douzaine de villages. Pour les femmes de la région, c'est la seule rivière qu'elles peuvent encore utiliser pour aller pêcher.

La chasse dans les forêts et les savanes ainsi que la visite de sites sacrés à l'intérieur des plantations sont également devenues difficiles. Les femmes de Mboukou ont déclaré que beaucoup de ces activités devaient être menées clandestinement, car si elles étaient arrêtées par les agents de sécurité, les animaux qu'elles avaient chassés seraient confisqués.

Les villageois sont également mécontents du fait qu'Olam ne semble pas faire de distinction entre les villageois et les étrangers à la région, notamment les travailleurs qui n'appartiennent pas aux communautés locales. De nombreux habitants se plaignent des ouvriers des plantations qui pénètrent dans les forêts pour chasser sur des territoires appartenant aux communautés, mais qui ne leur ont jamais donné la permission de le faire.

Ces restrictions à la chasse enfreignent non seulement les droits légaux des membres de la communauté, mais aussi une clause des contrats sociaux signés entre Olam et les villageois. Dans ces contrats, la société assurait aux villageois qu'ils auraient la possibilité de chasser et de pêcher librement à des fins de subsistance sur leurs territoires.

La déforestation menace la souveraineté alimentaire, l'engagement de « déforestation zéro » adopté par Olam en 2017<sup>12</sup> n'a pas compensé les dommages écologiques et sociaux profonds causés par la destruction par l'entreprise de milliers d'hectares de forêts dans la province de la Ngounié depuis 2012. À ce jour, dans les lots 1 et 2, Olam a déjà détruit la plupart des forêts. Ces destructions continuent d'avoir de lourdes conséquences sur les communautés et leurs moyens de subsistance.

Une femme du village de Mboukou, l'une des communautés les plus touchées, a expliqué comment, en prenant le contrôle de terres communautaires fertiles et par ses destructions, Olam les avait privées des terres nécessaires à leur subsistance : « Toute la forêt a été détruite ; ils ont construit leur base-vie dans notre forêt et détruit nos terres. »

Pour Olam, en revanche, la déforestation a été très lucrative. Compte tenu de la taille de ses concessions, la quantité de bois de conversion coupée dans les futures zones de plantations a été énorme. Aucune information n'est disponible sur les bénéfices obtenus à partir de ce bois de conversion. Les villageois ont déclaré que la société avait promis une partie de la manne de la vente de ce bois à leurs communautés. Dans le village de Kanana, les gens se plaignaient d'attendre que la promesse se réalise.

Les impacts causés par la destruction de la forêt et la mise en place ultérieure de monocultures de palmier à huile à grande échelle sont nombreux et graves :

1. la destruction des zones où les villageois récoltaient des denrées alimentaires tels que des fruits et des plantes médicinales ;
2. un profond déséquilibre écologique, notamment la fragmentation des habitats de la faune et de la flore et la destruction des points d'eau ; cela a créé un énorme problème avec les éléphants et d'autres animaux errant régulièrement dans les communautés à la recherche de nourriture ; les villageois ont également observé une augmentation significative de la population de mouches, ainsi que d'autres insectes et reptiles, notamment de serpents ;
3. la destruction de champs fertiles pour la production alimentaire dans les forêts et les savanes qui sont maintenant couverts de palmiers à huile en monoculture ;
4. l'utilisation de produits chimiques, d'engrais et de pesticides dans les plantations, qui contaminent les sols, les rivières et les lacs de la région ;
5. les besoins en eau des plantations ; cette situation a été aggravée par le programme d'irrigation prévu par Olam pour garantir la disponibilité de l'eau toute l'année pour les zones de plantation, exposant les communautés à un risque encore plus grand en termes de pénurie d'eau.

Un article universitaire sur les effets destructeurs de l'exploitation forestière intensive d'Olam dans les zones transformées en plantations de palmiers à huile explique : « L'exploitation forestière participe à l'ouverture des passages qui facilitent le rapprochement des éléphants vers les villages. Aussi, l'exploitation forestière est la première cause de destruction des habitats naturels à travers la coupe des essences végétales. L'éléphant par exemple, qui est le premier animal impliqué dans les conflits liés aux destructions des cultures dans les champs au Gabon, a une alimentation dense et diversifiée. [...] un éléphant consommerait entre 150 et 180 kg de nourriture par jour en saison sèche ; entre 200 et 260 kg en saison de pluies. De ce fait, la recherche de ressources alimentaires peut être l'une des principales causes de leur migration vers des villages lorsque leur habitat naturel est fragmenté par l'exploitation forestière. » [...] « La présence des éléphants dans certains villages de cette province [Ngounié] a une corrélation avec l'ouverture des plantations des palmiers à huile Olam Palm. »<sup>13</sup>

Le conflit homme faune s'est accentué, le Ministère des Eaux et Forêts, chargé de ces conflits « homme-faune », manque de personnel et dispose d'un budget limité. Les villageois se plaignent de devoir même assumer eux-mêmes les frais de transport s'ils demandent au personnel de l'agence de faire le constat d'une situation où des animaux sauvages ont endommagé leurs cultures. En 2017, avec 317 plaintes, c'est la province de la Ngounié qui a reçu le plus grand nombre de plaintes liées aux menaces que les éléphants font peser sur les cultures, la province du Haut-Ogooué arrivant en deuxième place, avec 247 plaintes.

<sup>12</sup> <https://www.olamgroup.com/content/dam/olamgroup/sustainability/policies-codes-and-standards/palm-policy/palm-policy-pdfs/sustainable-palm-policy-jan-2019.pdf>

<sup>13</sup> Dr. MOUKAGNI Léa-Larissa (2019) L'impact de la conservation sur les communautés rurales dans la province de la Ngounié au Gabon.

Dans les villages les plus touchés par les plantations d'Olam, le seul moyen de produire son alimentation consiste à installer de petites parcelles situées autour des maisons des villageois. Le sol de ces parcelles est généralement beaucoup moins fertile que dans les champs utilisés avant qu'Olam n'en prenne le contrôle et les transforme en plantations de palmiers à huile. Les femmes de Kanana et de Sanga se plaignent de la baisse de la qualité des aliments qu'elles produisent et de ce que certaines cultures ont un goût amer et que d'autres sont sans goût. De plus, si et quand les cultures mûrissent, les produits récoltés pourrissent plus rapidement. Les femmes attribuent cela à la pollution des sols. Ce qui rend les femmes encore plus désespérées, c'est que les éléphants, les porcs-épics, les singes et d'autres animaux ravagent leurs champs et qu'elles ne peuvent rien y changer.

Un villageois de Boungounga a décrit ainsi la situation : « Nous n'avons plus d'espace pour faire les plantations alors nous faisons les plantations près de nos cases du fait des problèmes d'éléphants qui ravagent tout lorsque nous essayons de le faire sur les forêts qui nous restent. Alors nous avons décidé de le faire près de nos maisons, mais depuis quelque temps nous sommes maintenant victimes de ces éléphants qui viennent jusque derrière nos maisons se nourrir et nous craignons même pour notre sécurité et celle de nos enfants. »

Même dans le village de Lambaréné-Kili, où les femmes pratiquent encore l'agriculture traditionnelle, les populations souffrent de l'invasion des éléphants et de la destruction de leurs champs. Cela les a obligés à surveiller leurs champs jour et nuit, ce qui est à la fois épuisant et décourageant. Certains préfèrent abandonner complètement la production de leur alimentation dans des conditions aussi dangereuses, tout en se demandant quelles autres options ils pourraient avoir pour survivre.

Ce problème met en péril la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire des populations et appauvrit de plus en plus les communautés. Pour nourrir leur famille, les femmes sont souvent obligées d'acheter de la nourriture, à condition d'avoir trouvé un travail qui leur procure un revenu monétaire

Pour éviter la déforestation, les plantations s'étendent dans les zones de savane les communautés visitées lors de nos voyages sur place n'ont signalé aucune destruction significative de zones forestières par Olam autour de leurs villages puisque l'entreprise s'était engagée à une « déforestation zéro » en 2017. Ils ont toutefois expliqué qu'Olam avait continué la destruction de zones de savane dans le Lot 3 et le Lot Sotrader et que cela menaçait également leurs moyens de subsistance.

Le chercheur Boussou Bouassa G. dans le cadre de son doctorat, a révélé l'importance des savanes dans les provinces de Ngounié et de la Nyanga. Ses informations sur la formation des sols mentionnent deux aspects particulièrement pertinents : premièrement, le sol est un important réservoir d'eau pendant la saison sèche et il renforce la végétation naturelle. Deuxièmement, la bonne conservation de l'humidité permet la repousse rapide des prairies. De plus, la diversité de ces savanes est importante pour la faune, par exemple le buffle.

En ce qui concerne les communautés, les femmes en particulier ont traditionnellement utilisé la savane, où elles peuvent trouver et produire de la nourriture, et il y a aussi des arbres qui ne poussent que dans cette savane. Maintenant que la politique de non-brûlage d'Olam interdit de brûler la savane, les villageois affirment qu'elle met également leur récolte de champignons en péril, car le brûlage contrôlé traditionnel assure une bonne récolte de champignons.

Les femmes du village de Doubou ont expliqué que le revenu supplémentaire tiré de la cueillette de champignons était très important pour leur ménage et leur permettait, par exemple, d'acheter des fournitures scolaires pour leurs enfants. Mais maintenant que les activités d'Olam se sont étendues dans les zones de savane, cette source de revenus a été perdue.

Olam International s'est avéré avoir défriché plus de 19 000 hectares de forêt dans les plantations de Kango (Awala) et de Mouila qu'il gère sous le nom d'Olam Palm Gabon entre 2012 et 2016. Ces zones contenaient des forêts primaires d'une grande biodiversité et utilisées par les communautés, ainsi que d'autres forêts matures qui détenaient d'importants stocks de carbone.<sup>14</sup>

## **2. Dans les impacts mentionnés ci-dessus, quelle a été l'implication de l'entreprise ?**

La multinationale s'implique en essayant de réaliser les actions sociales issues des contrats établis avec les communautés. En mettant également en place un certain nombre de procédures de consultation et de communication, de gestion et de résolution des différends litige et conflits ainsi que de négociation avec les communautés locales riveraine à travers un service de communication sociale.

<sup>14</sup> Might Earth, 2016, Palm Oil's Black Box. [http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/07/Olam-technical-report\\_Dec-9\\_with-images\\_lowres1-002.pdf](http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/07/Olam-technical-report_Dec-9_with-images_lowres1-002.pdf)

Malheureusement sur le plan environnemental, malgré quelques mesures d'atténuation notamment sur les éventuels pollutions, les communautés n'ont pas obtenu gain de cause car les étangs obstrués le sont toujours, les difficultés de chasser de pêcher et de faire la cueillette persiste, le conflit homme/faune est de plus en plus grandissant et le manque de terre pour cultiver reste une préoccupation pour l'ensemble des communautés victimes d'accaparement des terres.

### **3. Qui a été principalement ou différemment affecté par les activités de l'entreprise?**

Ce sont les communautés qui ont directement été affectées.

### **4. Quelles stratégies l'entreprise a-t-elle utilisées pour légitimer ses actions ou réprimer la résistance ?**

La stratégie de la multinationale a été d'abord d'obtenir l'accord et le soutien de responsables gouvernementaux de haut niveau en mettant en avant le facteur de développement basé sur le cas du cas Gabon sur la diversification de son économie, longtemps dépendant du pétrole. Ce soutien s'élargi au niveau des élites locales et de quelques personnes de confiance des différentes communautés. Dans les villages, la multinationale a tout fait pour convaincre les chefs des communautés (auxiliaires de commandement) accusé d'avoir vendu les terres. Après avoir obtenu les terres, l'entreprise s'est engagée dans plusieurs promesses liées aux emplois, à une amélioration des routes, des écoles, des structures sanitaires et même des logements.

Plus tard, l'entreprise a lancé à travers des cabinets d'études privées des consultations publiques pour donner l'impression d'un consentement libre informé et préalable. Ainsi a-t-elle pu obtenir des signatures de la part des communautés.

Pour étendre ses plantations, l'entreprise a promis une amélioration de la sécurité alimentaire avec le Programme GRAINE, programme dans lequel elle allait promouvoir l'agriculture contractuelle avec les petits exploitants en les présentant comme une opportunité de « devenir riche avec des plantations de palmiers à huile industriels ».

L'autre stratégie est d'utiliser un partenariat avec des ONG de conservation et des labels « RSPO » pour se créer une image « verte ». Sotrader est membre de la RSPO mais retarde sa certification et affirme maintenant officiellement qu'elle sera certifiée lorsque la production débutera en 2021.<sup>15</sup> Pendant et après la déforestation à grande échelle au Gabon, l'entreprise s'est tournée vers des systèmes de certification volontaires et vers la société civile pour accroître le blanchiment écologique de ses opérations en utilisant la certification RSPO ainsi que de nouveaux "engagements" et politiques de durabilité.<sup>16</sup> La déforestation massive était en cours lorsque Sotrader est devenu membre de RSPO en 2015<sup>17</sup> et n'a pas empêché Oil Palm Gabon de certifier ses plantations.<sup>18</sup>

## **Chapitre V – Stratégies de résistance : Niveau local et national**

### **1. Quelles stratégies de résistance les organisations sociales et les communautés affectées ont-elles adoptées sur le lieu d'exploitation de l'entreprise ?**

Au début du processus d'installation d'Olam dans la province de la Ngounié, il y a des organisations comme Brainforest qui se sont engagées pour dénoncer le manque de transparence dans les accords entre la multinationale et l'Etat, l'insécurité foncière à laquelle étaient exposées les communautés rurales, l'absence de cadre juridique dans le domaine de l'agriculture industrielle.

Les communautés n'ont pas manifesté parce que victimes de trafic d'influence, de menace et d'intimidation de la part des autorités politico-administratives. Ces deniers leur disaient c'est un projet du Président de la République et donc cela ne pouvait être contesté.

Dans le nord du pays, un député s'était catégoriquement opposé au projet d'hévéaculture dans sa localité et jusqu'à ce jour il est en prison.

Grâce à une plainte des organisations Brainforest et Migthy Earth contre Olam à la FSC en fin d'année 2016, Olam a stoppé de coupé des forêts après avoir massacré plus de 19.000ha de forêt dans les plantations de Mouila et Awala.<sup>19</sup>

<sup>15</sup> Sotrader, 2020, RSPO Annual Communications On Progress 2019. <http://bmi-sbi.be/nl/references.html>

<sup>16</sup> <https://www.olamgroup.com/content/dam/olamgroup/sustainability/policies-codes-and-standards/palm-policy/palm-policy-pdfs/sustainable-palm-policy-jan-2019.pdf>, accessed 25 March 2020

<sup>17</sup> <https://rspo.org/members/4125/SOTRADER-Societe-Gabonaise-De-Transformation-Agricol>

<sup>18</sup> <https://www.rspo.org/members/754>, accessed 25 March 2020 & <https://www.olamgroup.com/news/all-news/press-release/olam-achieves-rspo-certification-for-its-fourth-palm-plantation.html>

<sup>19</sup> <http://www.mightyearth.org/olam-and-mighty-earth-agree-to-collaborate/>

Pour ce qui est du Lot/SOTRADER, les communautés des villages Nanga et Ferra ont lancé une pétition au mois de septembre 2019 dans laquelle elles demandaient à SOTRADER/Olam de ne plus planter sur une partie de la concession encore non aménagée à cause des conséquences négatives déjà observées sur les surfaces plantées. Une marche avait été organisée dans la commune de Ndendé et la pétition remise officiellement au Préfet de la localité qui abrite le siège de SOTRADER dans la province.

Cette pétition s'est faite avec l'appui de l'ONG Muyissi Environnement et surtout avec le soutien de l'Alliance internationale de lutte contre les monocultures soutenues par les organisations comme GRAIN, WRM, RADD, SEFE. Rainforest Rescue a également lancé la pétition au niveau international.<sup>20</sup> Muyissi Environnement et WRM ont publié un rapport sur les impacts pour les communautés des engagements d'Olam sur la zéro déforestation.<sup>21</sup>

Depuis quelques années des comités telles que celui des femmes se mettent en place avec l'appui des organisations nationales et internationales pour renforcer leurs capacités, revendiquer leurs droits ou dénoncer les abus dont elles sont victimes.

## **2. Un cas a-t-il été présenté devant un tribunal local, national ou international ?**

Il n'y a pas de cas qui ont été présentés devant un tribunal ni national ni international toutefois, depuis quelques temps des communautés se sont engagées pour demander une rétrocession d'une partie des terres occupées actuellement par la multinationale.

## **3. Existe-t-il des preuves de l'influence et de l'emprise des entreprises qui ont joué un rôle contre les intérêts des personnes touchées ? Comment décririez-vous la relation de l'entreprise avec le gouvernement local / national ?**

Présente depuis 1999 au Gabon, Olam qui était essentiellement dans l'exploitation forestière et l'industrie du bois a multiplié ses investissements avec l'arrivée du nouveau Président de la République en 2009 au point d'apparaître comme le principal investisseur présent au Gabon. A son actif on a : Olam Rubber Gabon, Gabon Advance, partenaire essentiel du projet Gabon Fertilizer Company aux côtés de Tata Chemicals et de l'Etat gabonais. Olam conduit la palmeraie d'Awala (province de l'Estuaire) des Lot1/Mouilla, Lot2/Mandji, Lot3/Moutassou et le Lot/SOTRADER composante palmier à huile de Ndendé (province de la Ngounié), le projet d'Hévéaculture de Bitam/Minvoul (province du Woleu-Ntem), le projet de la zone franche de Mandji à Port-Gentil (province de l'Ogooué Maritime) et la Zone économique de Ngok (province de l'Estuaire). De façon concrète Olam affirme que ses différentes activités au Gabon se font à travers des joint-ventures associant Olam Internationale à l'Etat gabonais.<sup>22</sup> Les relations sont tellement étroites avec la Présidence de la République que tout le monde pense qu'Olam bénéficie des passe-droits.

## **4. La société a-t-elle déposé une plainte contre le gouvernement - en utilisant le RDIE (système de règlement des différends entre investisseurs et Etats) ou d'autres mécanismes de règlement des différends, auprès du CIRDI et d'autres tribunaux - quel en a été le résultat?**

Il n'y a jamais eu de plainte d'Olam contre l'Etat gabonais.

## **5. La société a-t-elle déposé une plainte ou pris d'autres mesures contre un organisme communautaire ou des militants communautaires?**

Il n'y a pas non plus des plaintes d'Olam contre des communautés mais Olam a déjà porté plainte contre un riverain pour exploitation forestière illégale dans leur concession, zone d'activités des communautés déclarée HVC depuis l'installation d'Olam. En 2019, le membre de la communauté a été déclaré coupable et condamné par le tribunal à un emprisonnement de trois mois avec sursis et à dommages et intérêts.

## **6. Quels sont les principaux obstacles à l'accès à la justice pour les communautés affectées?**

Les principaux obstacles sont: les intimidations et menaces dont sont victimes les communautés par les autorités administratives, politiques et même judiciaire. On peut également relever la corruption qui gangrène l'administration du pays. La possibilité qu'une plainte contre Olam aboutisse est très faible, c'est du moins ce qui est désormais inscrit dans la conscience collective des communautés.

<sup>20</sup> <https://www.rainforest-rescue.org/petitions/1195/stop-the-advance-of-oil-palm-plantations-in-gabon>

<sup>21</sup> WRM et Muyissi Environnement, February 2020, Communities facing zero deforestation pledges: the case of Olam in Gabon

<sup>22</sup> <https://www.olamgroup.com/locations/west-and-central-africa/gabon.html>

## Chapitre VI – Contexte mondial : Politiques, acteurs, États et institutions et cadres nationaux/internationaux pertinents pour le cas

### 1. Quels sont les instruments internationaux officiels et/ou les déclarations internationales qui sont ignorés ou violés par l'entreprise accusée ?

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies ; Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux ; Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### 2. Quelles sont les institutions nationales et internationales qui facilitent l'entrée et le fonctionnement de cette entreprise / consortium ?

Au Gabon, il y a la Présidence de la République, le Gouvernement avec les ministères de l'économie, de l'agriculture et également quelques organisations de la société civile.

A l'international il y a les institutions comme la FAO, la Banque Mondiale à travers la Société Financière Internationale (SFI), la Banque Africaine de Développement (BAD)

### 3. L'entrée de l'entreprise dans le pays a-t-elle été facilitée par les politiques des institutions financières internationales ?

Oui les politiques des institutions financières comme la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale, la Banque Africaine de Développement ont facilité l'entrée d'Olam. Ecobank Capital, la banque d'investissement d'Ecobank, a annoncé en juillet 2012 qu'elle avait levé la somme de 228 millions de dollars nécessaire à la clôture de la première tranche d'une syndication de prêts pour le compte d'Olam Palm Gabon. Ecobank Capital était le principal arrangeur, avec deux banques co-arrangeuses (Afreximbank et BGFI Bank Gabon). La Banque de développement de l'Afrique centrale a participé en tant que prêteur.<sup>23</sup> Cela relie le développement des plantations à la Banque mondiale, puisque Ecobank est un intermédiaire financier de la SFI en Afrique.<sup>24</sup>

La Banque africaine de développement a contribué à l'expansion et au développement de la plantation Sotrader. Sotrader a demandé jusqu'à 100 millions USD par le biais du guichet du secteur privé en 2016. Et GRAINE reçoit un soutien au programme d'un montant total de 115,984 millions d'euros, avec un financement de 85 % de la BAD et de 15 % du gouvernement de 2018 à 2023.<sup>25</sup>

### 4. Quels mécanismes ou instruments ces institutions financières ont-elles utilisés pour faciliter l'entrée de la société ?

La Banque Africaine de développement a procédé aux prêts (financement de l'Etat pour des activités profitant à Olam)

La Société Financière Internationale a procédé par des consultations.

### 5. S'il s'agit d'une société transnationale, quelle a été la position du gouvernement du pays d'origine de la société ? A-t-elle facilité l'entrée de la société dans le pays où elle est dénoncée ?

Il est certain que Singapour ait soutenu l'action d'Olam international au Gabon, parce que l'actionnaire majoritaire est Temasek, le fonds souverain du gouvernement de Singapour.

### 6. Le lieu où l'entreprise est dénoncée, les autorités nationales et locales ont-elles favorisé l'entreprise en apportant des modifications à la législation ? Ces changements sont-ils liés à l'impunité avec laquelle l'entreprise agit ? Quelle a été la position du gouvernement national dans ce conflit ?

De plus, dans son document sur la « politique des paysages vivants », Olam souligne qu'il soutient la politique de développement de « l'huile de palme durable ». Cette politique n'exige que la protection des forêts à haute valeur de conservation (HCV) et des forêts à haut stock de carbone (HSC). Cela signifie que les zones forestières restantes, que les consultants recrutés par la société considèrent comme des forêts trop exploitées ou dégradées, peuvent être détruites. Selon le WRM, le gouvernement gabonais a annoncé en 2018 qu'il allait modifier la définition de la forêt pour le pays, un exercice risqué qui pourrait redéfinir les zones forestières actuelles qui doivent être préservées ou régénérées en zones à défricher. Cela semble faire le jeu de multinationales comme Olam avec des politiques de déforestation zéro.<sup>26</sup>

<sup>23</sup> <https://allafrica.com/stories/201207250959.html><sup>24</sup> <https://disclosures.ifc.org/#/enterpriseSearchResultsHome/siat>

<sup>24</sup> IDI, 2017, Unjust enrichment: How the IFC profits from landgrabbing in Africa, page 10

<sup>25</sup> African Development Bank (2017) GRAINE programme support project phase 1.

<sup>26</sup> <https://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/olam-palm-gabon-pretends-to-use-the-forest-definition-to-implement-its-zero-deforestation-pledge/>



## **7. Quel rôle jouent les actionnaires / propriétaires majoritaires de l'entreprise ? Quelle est la relation entre l'entreprise accusée et le gouvernement du pays en question ?**

Les actionnaires (Etat gabonais et Olam) ont décidé d'intensifier les plantations industrielles de palmiers à huile et de devenir numéro un en Afrique. La relation est très étroite nous la qualifions d'incestueuse.

## **8. L'entreprise reçoit-elle des fonds publics ou privés ? De qui ?**

La SOTRADER (où l'Etat est majoritaire avec 51% des parts) reçoit des financements publics et privés. Les institutions financières importantes qui ont des relations de crédit avec Olam (obligations et souscription) de 2014 à 2019 sont originaires du Royaume-Uni (HSBC, Standard Chartered), des États-Unis (JP Morgan Chase), d'Australie (ANZ, national Australia Bank, Commonwealth Bank, Westpac), de Singapour (DBS), du Japon (Mizuho Financial), de France (Groupe BPCE, BNP Paribas), d'Allemagne (Commerzbank) et des Pays-Bas (Rabobank, ING Group, ABN), entre autres.<sup>27</sup>

Au moment même où les Norvégiens se désinvestissaient, probablement en raison de la déforestation massive au Gabon, Olam a reçu le tout premier mécanisme de prêt "durable" en Asie en mars 2018. Il s'agit d'un crédit renouvelable de 500 millions d'USD lié à des critères de durabilité et d'une durée de vie de trois ans. La banque néerlandaise ING est le coordinateur de la facilité en matière de développement durable, la banque française BNP Paribas agissant en tant qu'agent de la facilité et 13 autres banques étant impliquées.<sup>28</sup>

## **9. Un lobby ou un groupe d'intérêt s'est-il impliqué dans l'intention de favoriser l'entreprise dans le conflit ?**

Le lobby qui s'est impliqué pour favoriser la société est celui de la Table Ronde sur l'Huile de table Durable (RSPO)

## **10. Connaissez-vous des politiques, des exigences ou des procédures de l'établissement ou des établissements prêteurs qui ne sont pas respectées ?**

La BAD, la SFI, Ecobank et diverses banques privées et le fonds de pension qui financent Olam International ont des politiques forestières et des politiques en matière de droits de l'homme sur le papier, mais leur mise en œuvre est souvent faible. Le Fonds de pension mondial norvégien s'est déjà séparé d'Olam. Certains de ces financiers s'appuient sur des systèmes de certification pour leur diligence raisonnable, mais les systèmes de certification n'empêchent pas ou ne traitent pas la déforestation, les violations des droits de l'homme et d'autres questions. La déforestation massive par Olam au Gabon est une violation évidente de la politique du FSC pour l'Association des Organisations avec le FSC, mais Olam reste membre.<sup>29</sup> Les principes et critères de la RSPO ont été violés ces dernières années en matière d'environnement, de travail et d'autres questions sociales, mais Olam Palm Gabon et Sotrader restent membres et conservent ou reçoivent de nouveaux certificats.<sup>30</sup>

Ce formulaire est basé sur le "Formulaire technique pour la présentation d'une plainte contre une société transnationale", du Tribunal Permanent des Peuples, utilisé à l'occasion du Tribunal Permanent des Peuples sur les Sociétés Transnationales de l'Afrique Australe (Manzini - Johannesburg, 2016-18)

Date de publication: 20.11.2020



<sup>27</sup> Forests & Finance database, updated in March 2019 by Profundo, data without segment adjusters and derived from Thomson Reuters, Bloomberg, Trade Finance Analytics and corporate information.

<sup>28</sup> Olam press release, 26 March 2018, Olam International secures Asia's first sustainability-linked club loan facility of US\$500.0 million

<sup>29</sup> <https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/368>

<sup>30</sup> <https://www.rspo.org/resources>